



2) Y-a-t-il un dialogue constant entre les élus de la com com et ceux de la région concernant les futures formations à mettre en place pour des emplois à forte valeur sociale, environnementale ou adaptés aux besoins des habitants (et non de l'enrichissement des entreprises qui détruisent)? Si oui, merci de nous transmettre ces échanges ?

3) Est-ce que ceux qui imposent leur décision se sont renseignés de toutes les formations avec un fort taux d'attractivité pour les lycéens ?

4) Est-ce que ceux qui imposent leur décision ont consulté les envies de métiers des collégiens données lors de la journée des métiers ? Si oui, quel est le résultat. La logistique fait-elle partie des 1<sup>er</sup> choix ?

5) Est-ce que ceux qui imposent leur décision se sont appuyés sur les forces vives de la communauté de communes en matière d'insertion pour lancer une consultation générale des habitants mettant en lien leurs besoins et les compétences de chacun ainsi que celles des entreprises ?

6) Est-ce que ceux qui imposent leur décision ont lu les résultats du questionnaire rempli le 7 avril 2022 par les chômeurs et chômeuses du territoire ?

7) Est-ce que l'on pourrait mettre à disposition les résultats de ce questionnaire du forum de l'emploi 2022 sur le site de la communauté de communes ?

8) Est-ce que ceux qui imposent leur décision ont conscience d'être à un tournant historique, et que la résilience et l'adaptation sont des voix à minima à explorer ?

9) Est-ce que ceux qui veulent imposer leur décision voudraient bien s'attaquer au problème énoncé depuis le début de ce dossier qui sont la mobilité des chercheurs et chercheuses d'emploi et les rythmes de travail ?

10) L'heure où les inégalités sont criantes entre ceux qui ont un emploi et ceux qui n'en ont pas. Faut-il créer des postes qui accentuent les autres inégalités ?

Quels types de postes pourraient être créés à la place ? Et par conséquent, quelles entreprises pourraient s'installer sur le territoire ?

11) Qui s'enrichira dans le temps ?

12) - La communauté de Commune : elle perd 14 hectares pour une somme de 15 euros du mètre carré.

Quel est le montant exact de la recette fiscale perçue par la communauté de communes provenant des entreprises de logistique en 2021 ? Et quel est l'emprise au sol de ces entreprises de logistique en 2021 ?

13) Le dépôt du permis de construire étant une garantie suffisante de l'engagement de l'entreprise, pourquoi la présidente de la communauté de communes a-t-elle pris le risque financier de signer la promesse de vente avant l'enquête publique ?

14) - La Mairie : pour l'instant n'a aucune réponse chiffrée pour les recettes fiscales. Est-il possible d'avoir une estimation réaliste des recettes fiscales à partir de la taille du bâti et du chiffre d'affaire moyen des autres sites de parcolog gestion ?

15) Pendant le mandat où il est décidé d'améliorer les entrées de ville pour environs 200 000 euros voir plus, pourquoi abimer une autre entrée de ville ?

16) Les études de paysage et les préconisations du pays loire Beauce ainsi que celles de la région de 2022 ont t-ils été prises en compte par la Mairie et la com com ?

- Les intermédiaires que sont PARCOLOG GESTION , PARCOLOG , GENERALLI : certainement.

17) A qui appartient le foncier pour les autres sites que gèrent PARCOLOG GESTION ? A qui appartiendra les 14 hectares à la fin de la construction ? Si c'est un placement financier, y-a-t-il vraiment un impôt conséquent ou y-a-t-il au contraire de fortes exonérations?

18) Y-a-t-il de l'optimisation fiscale de la part des ces différents intermédiaires qui vont pénaliser le territoire par une rentrée moindre de recettes fiscales attendues ?

19) Quels sont les impôts payés par Parcolog Gestion en 2018 ? en 2019 ? Et auprès de quelles collectivités ?

- les jeunes travailleurs, les futurs travailleurs , des chômeurs qualifiés ou non n'auraient pas le choix : dans le coin c'est cariste ou chauffeur. Que certains le choisissent c'est très bien mais que cela soit imposé à tous car il n'y a plus de place pour d'autres activités économiques , c'est dommageable .

20) Nous pouvons comprendre que Parcolog Gestion ne puisse pas dire qui seraient les locataires des cellules. Mais, étant les intermédiaires, peuvent-ils nous donner avec certitude que les entreprises locataires payent correctement leurs impôts en France ?

21) Et dans quels domaines ces locataires entreprennent-ils ?

22)Peuvent-ils nous garantir que les entreprises locataires ne font pas de l'optimisation fiscale à outrance ?

En espérant que Parcolog Gestion , la Mairie ou la préfecture répondrons à toutes ces questions et que dans le cas contraire l'enquête serait poursuivie.